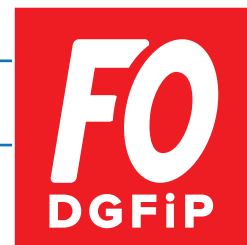


Peut mieux faire !



Mercredi 19 février la Direction générale a présenté en groupe de travail son projet de rénovation de la formation initiale des agents administratifs stagiaires. Après plusieurs mois d'interruption du dialogue social, cette réunion était annoncée comme une réunion de concertation. La délégation **F.O.-DGFIP** a donc d'emblée posé, au regard des contraintes de calendrier, puisque le début de la prochaine formation est fixée au 18 mai 2020, la question des aménagements possibles sur le calendrier de mise en œuvre, sur la durée de la formation, sur son contenu et son articulation, sur l'information et l'accompagnement social des stagiaires, sur la revalorisation des indemnités de stages, sur le caractère probatoire du stage pratique et son lieu de réalisation, sur la transformation du quizz de fin de scolarité en pseudo évaluation ou sur le tutorat. Sans surprise, le président a confirmé que les modifications éventuelles, sous réserve qu'elles conviennent à l'administration, ne pourraient intervenir qu'à compter de l'an prochain. On est donc assez loin de l'action pour plusieurs personnes de s'accorder en vue d'un projet commun selon la définition classique de la concertation.

UNE FORMATION A RÉNOVER

Ce sera donc le projet de l'administration qui en quelque sorte continue parce qu'elle a commencé. Au moins, partage-t-on la nécessité de rénover la formation actuelle qui est loin de donner satisfaction !

La formation des AAPFiP comportera donc une formation en établissement de deux mois et demi, de mi-mai à fin juillet, contre six semaines aujourd'hui, suivie d'un stage pratique probatoire dans la direction d'affectation de neuf mois et demi contre dix et demi aujourd'hui.

F.O.-DGFIP revendique depuis longtemps l'allongement de la durée de la formation. Les six semaines actuelles à la fois trop théoriques et dispensant des éléments techniques pas toujours adaptés, voire franchement superflus, ne permettent pas aux stagiaires une prise de poste dans les meilleures conditions. Cela ne fait que renforcer les difficultés des stagiaires accueillis dans un réseau de surcroît malmené par les suppressions d'emploi et les restructurations. Cet allongement constitue donc un pas timide dans la bonne direction qui doit trouver des prolongements.

Nous avons rappelé notre hostilité à toute forme de stage probatoire. A défaut de laisser au stagiaire la liberté du choix du lieu de stage, nous avons aussi invité l'administration à proscrire la réalisation du stage sur le poste d'affectation et renforcer un tutorat distinct du supérieur hiérarchique.

A l'issue de la partie socle de 206 heures au cours de laquelle seront dispensés les éléments figurant dans le tableau ci-après qui doivent permettre aux stagiaires de disposer des connaissances leur permettant une meilleure appréhension de leur environnement professionnel, débutera une phase de pré-spécialisation sur 3 « blocs » : « gestion publique », « fiscalité des particuliers », « fiscalité des professionnels » correspondant à un volume horaire de 24 heures. Cette nouveauté vient encore trop timidement atténuer la logique d'employabilité immédiate qui sous-tend la réforme des formations initiales. Elle est néanmoins l'élément qui fait défaut aux scolarités des B et des A qui passe directement d'un socle raccourci au premier emploi. Son apparition, à condition d'être substantiellement allongée et enrichie, va là aussi dans le bon sens. Les modules étant en cours d'écriture, il n'est pas encore trop tard !

À partir de l'automne 2020, des parcours d'adaptation aux premiers métiers seront proposés aux AAPFiP stagiaires avec des retours en établissement ou dans les Centres interrégionaux de formation ou leurs antennes. Nous avons demandé à pouvoir disposer des éléments nous permettant de porter une appréciation d'ensemble sur cette partie de la scolarité qui faisaient défaut dans les documents de travail.

ÉVALUER LA FORMATION PAS LES STAGIAIRES

Comme l'actuelle scolarité, la formation théorique devrait se conclure par un quizz permettant à l'Enfip de s'assurer de l'acquisition des notions et aux stagiaires de se situer et d'identifier le cas échéant des points de faiblesses. Cette année l'Administration envisageait de transmettre les résultats aux quizz des stagiaires à la Direction d'affectation. **F.O.-DGFIP** et les autres organisations syndicales ont unanimement refusé cette tentative d'instaurer, au prétexte de pouvoir programmer des formations complémentaires pour pallier les lacunes identifiées, une forme d'évaluation qui ne dirait pas son nom

et pourrait s'avérer préjudiciable aux stagiaires. Le président a accepté de surseoir à la mise en œuvre pour cette année se disant néanmoins convaincu qu'il manquait quelque chose dans le dispositif. **F.O.-DGFIP** lui a donc suggéré de réfléchir à la possibilité de charger le tuteur d'identifier les points sur lesquels une formation complémentaire pouvait s'avérer nécessaire selon des modalités à définir.

Au vu de la maigreur des documents proposés beaucoup d'échanges ont porté sur des éléments qui ne figuraient dans aucune fiche.

APPELER LES LISTES COMPLÉMENTAIRES

F.O.-DGFIP a donc rappelé sa revendication d'appel à l'activité des listes complémentaires de concours. Sans pouvoir donner d'éléments très précis, le président a donné à penser que l'appel serait substantiel mais n'atteindrait pas le niveau que nous souhaitons. Au regard des vacances d'emplois et des charges qui augmentent, nous restons convaincus de la nécessité de cet appel.

MIEUX ACCOMPAGNER LES STAGIAIRES

L'accompagnement des stagiaires a largement été évoqué notamment sous l'angle indemnitaire en exigeant la revalorisation de l'indemnité de stage qui ne permet pas aujourd'hui de faire face aux frais engagés par les stagiaires. **F.O.-DGFIP** a par ailleurs demandé que soit systématiquement mise en œuvre la procédure d'avance des frais et dénoncé la disparité des pratiques départementales sur ce sujet.

F.O.-DGFIP a également une nouvelle fois invité l'administration à prendre urgemment les mesures propres à assurer le logement des stagiaires dans des conditions comparables dans tous les établissements pour faire cesser les situations parfois inadmissibles imposés aux stagiaires entrant pour la première fois à la DGFIP et bénéficiant de la rémunération la plus faible. Il faut désormais un engagement fort de la Direction générale à la fois lors de l'accueil en établissement mais également lors de l'arrivée dans les directions d'affectation.

Sur ces thèmes le président s'est engagé à procéder à un état des lieux, se disant convaincu que certaines choses pourraient être faites. Il va sans dire que le syndicat ne pourra se satisfaire d'un énième recensement sans mesures concrètes mises en œuvre dès la prochaine scolarité.

F.O.-DGFIP a dénoncé le niveau d'information délivré aux stagiaires en amont de la scolarité. Ce manque de renseignement n'est pas sans impact sur les renoncements aux concours et participe à précipiter certains stagiaires dans des situations parfois inextricables. L'administration s'est engagée à l'améliorer. De la même manière, la délégation a demandé que les conditions d'octroi de la semaine d'autorisation d'absence soient rappelées aux directions départementales pour éviter toute application différenciée.

F.O.-DGFIP avec d'autres organisations syndicales a demandé que les stagiaires puissent bénéficier de trois aller-retour do-

micile école compte tenu du calendrier de leur scolarité marqué par la présence de deux ponts.

CONCOURS : ATTENTION DANGER

Au détour d'un rapide échange sur les capacités d'accueil des établissements de l'Enfip au regard des recrutements, le président à imprudemment pointé la forte proportion de faux externes dans les lauréats de concours. **F.O.-DGFIP** lui a très clairement indiqué que toutes nouvelles limitations de la participation au concours seraient combattues par notre organisation. Nous avons d'ailleurs rappelé que nous exigeons la levée des restrictions de participations aux concours d'inspecteurs.

Si les discussions, et c'est nouveau, ont pu avoir lieu dans un climat qui laisse entrevoir quelques améliorations tant sur le fond que sur la forme, elles restent marquées par quelques irritants depuis longtemps pointés par **F.O.-DGFIP** : incomplétude des documents, saucissonnage des sujets, approche parcellaire, maladresse et/ou provocations inutiles... Nous serons particulièrement attentifs aux engagements et aux mesures concrètes décidées par l'administration au bénéfice des stagiaires de la prochaine promotion.

Pour l'instant, pour **F.O.-DGFIP**, c'est encore « peut mieux faire ! ».

Présentation de la DGFIP et de ses missions		18,5
Comptabilité générale		36
Finances publiques	Finances de l'État	42,5
	Finances locales	10,5
Transverse	Fdtx juridiques	19,5
	RH Communication Positionnement Relations usagers	31,5
	Numérique	2
	Bureautique et poste de travail	12
	Recherche documentaire – rédaction administrative	13,5
Recouvrement		20
TOTAL		206